

Deux pv pour la même infraction (tapage nocturne)

Par Guillaume356, le 03/09/2016 à 16:39

Bonjour,

Il se trouve que j'ai été verbaliser deux fois pour tapage nocture (2x68€) alors que les gendarme ne sont passer que deux fois chez moi une fois parce ce qu'il netais pas content que on leur disent de ne pas griller un stop et l'autre pour me dire que je recevrait deux amende pour tapage nocturne parce que je parlais trop fort dans mon jardin... (j'habite dans une zone industriel et mes seul voisin ne pouvait pas entendre vu la distance..) enfin bref ont il vraiment le droit de mettre deux amendes pour le meme motif? est-ce que ça vaut le coup de la contester? et apres la gendarmerie s'étonne d'être mal aimer..